

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**
A.A.T.L. – D.U.
A l'attention de
Monsieur André VITAL
Fonctionnaire délégué
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 06/pfd/1630003
N/Réf : AVL/KD/EVR-2.3/s.388
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : EVERE. Avenue du Cimetière de Bruxelles - Cimetière de Bruxelles.
Placement d'un mât de signalisation touristique devant l'un des pavillons d'entrée.
Permis d'urbanisme (*Dossier traité par Mme C. Defosse*)

En réponse à votre lettre du 10 mars 2006, en référence, reçue le 15 mars, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 22 mars 2006, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé les remarques suivantes.

Dans le cadre de la campagne de marquage des sites classés, la CRMS est amenée à se prononcer sur l'implantation d'un mât de signalisation touristique à l'entrée du cimetière de Bruxelles (modèle type : 2,10m de hauteur x 0,39m de largeur x 0,40m de saillie) accompagné d'une notice explicative.

Implantation

Le projet prévoit l'implantation du mât devant l'un des pavillons, à gauche de l'entrée principale.

La CRMS estime que ce choix n'est pas judicieux car il masquera partiellement le pavillon et le dispositif d'entrée dont la très belle composition est l'œuvre de l'architecte de la Ville Victor Jamaer (1877).

En guise d'alternatives, la Commission propose deux autres emplacements qui permettraient de concilier la promotion culturelle du site auprès du grand public et la mise en valeur des éléments protégés :

- soit à l'intérieur de l'enceinte du cimetière, à proximité du pavillon d'attente;
- soit à l'extérieur de l'enceinte, à proximité de la partie fixe de la grille, le mât se confondant ainsi avec les barreaux de la grille, et les arbres en arrière-plan.

Texte

Si le contenu de la notice est satisfaisant en français, la CRMS relève toutefois nombre d'imprécisions dans les traductions néerlandaises et anglaises.

Elle relève notamment les points suivants :

Traduction néerlandaise :

- “ (...) *die meteen ook een oplossing wilde bieden aan de hygiëneproblemen door de vestiging van de vroegere Brusselse kerkhoven in volle centrum*” : traduction approximative;
- “*begravenis*” : traduction erronée de “*inhumation*”;
- “*De stijl van de monumenten te Evere is telkens typisch voor de oprichtingsperiode*” : traduction approximative;
- “*art nouveau*” et “*art deco*” : aucune majuscule en néerlandais;
- etc.

Traduction anglaise :

- “...*became the subject of a conflict between church (and) the civil power*”;
- “*cemeteries*” : lire “*churtyard*”.
- “*the years between the two World wars*” : traduction approximative de “*Entre-deux guerres (F)* ou *interbellum (NL)*”;
- etc.

La CRMS demande de revoir les différentes traductions.

Iconographie

Le choix des illustrations est curieux.

En effet, la notice explicative met en avant la diversité des styles de la fin du XIXe–début XXe siècles choisis pour les nombreuses sépultures du site : éclectisme, néo-renaissance, Art nouveau, Art déco, etc. Or, c’est principalement l’obélisque triangulaire dédié à Jean-Louis David « restaurateur de l’Ecole moderne de peinture » (décédé en 1825), enterré d’abord au cimetière de Saint-Josse-ten-Noode et transféré ensuite à Evere, qui est illustré.

Une autre réalisation plus tardive (1953 !) est illustrée : il s’agit de la *Pleurante* du sculpteur R. Cliquet.

La CRMS demande de mieux adapter les illustrations au texte.

Projet d’aménagement des abords

Les documents joints à la demande reprennent le projet d’aménagement des abords du cimetière. La CRMS relève, à toutes fins utiles, que ce projet est identique à celui qu’elle a examiné en sa séance du 16 mars 2005 et pour lequel elle a formulé différentes remarques qui n’ont donc pas été prises en considération. L’aménagement prévu constituera un handicap pour la mise en valeur du cimetière.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO

Secrétaire

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme M. Herla)

J. DEGRYSE

Président